

Accompagnement sociotechnique d'actions d'auto-réhabilitation de l'habitat

RS6510 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	230
Formacode(s)	22378, 44097, 22294
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	09/02/2024
Date d'échéance	09/02/2027

Certificateur(s)

ASSOC NATIONALE COMPAGNONS BATISSEURS · SIRET : 77566663900080

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASDER	32339042700041	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification vise à reconnaître les compétences de techniciens amenés à conduire des chantiers d'amélioration de l'habitat où une partie des travaux est réalisée par les habitants eux-mêmes. Le chantier sert de support à la remobilisation des participants. Au-delà de leurs compétences techniques, les techniciens ont un rôle sur l'inclusion des personnes.

Les certifiés seront en mesure de mener des travaux dans une dynamique inclusive et dans une démarche d'éducation populaire. À la différence de la conduite d'un chantier classique orienté seulement sur la production, les chantiers inclusifs ont pour spécificité de viser à : inclure les personnes en amont des travaux (co-conception du projet de travaux) et pendant les travaux (implication des personnes dans les travaux) ; mener des actions complémentaires

comme les animations diverses autour de l'amélioration de l'habitat, chantiers participatifs, des chantiers solidaires ; conduire des chantiers avec des personnes en situation de précarité, avec des budgets très contraints, en milieu occupé, dans des situations souvent à la limite de l'indécence et de l'insalubrité.

Les techniciens certifiés sont amenés à travailler chez des opérateurs mettant en œuvre l'approche de l'auto-réhabilitation accompagnée (ARA), chez des bailleurs sociaux, chez des opérateurs intervenant dans le secteur du logement accompagné à vocation sociale et chez des propriétaires occupants modestes, voire très modestes. Plus largement, les techniciens certifiés sont en capacité d'intervenir sur des chantiers de bénévoles (chantiers de jeunes, chantiers internationaux) ou des chantiers participatifs chez des particuliers.

La certification est demandée par les techniciens actuellement en activité qui souhaitent obtenir une reconnaissance de la spécificité de leurs compétences afin de pouvoir structurer leur parcours professionnel. Leurs employeurs la demandent aussi afin de sécuriser les relations avec leurs partenaires. Certains acteurs donneurs d'ordre ou financeurs la sollicitent également pour assurer la qualité des opérations. Enfin, elle peut être demandée par les sociétés d'assurance pour s'assurer de la capacité technique des techniciens intervenant dans une démarche d'auto-réhabilitation accompagnée.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1 Établir un état des lieux du logement, par une visite, un examen visuel, des relevés simples et des échanges avec les habitants, l'inventaire des attentes et de la motivation des habitants, dans le but d'établir un projet de travaux en mode auto-réhabilitation accompagnée

C2 Établir un programme de travaux d'amélioration de leur habitat, par une collaboration active avec les habitants, dans le but qu'il soit cohérent avec leurs aspirations, leur disponibilité et leurs capacités financières

C3 Assurer la conduite de travaux d'auto réhabilitation accompagnée, par une préparation rigoureuse de l'action, une animation valorisant le travail des participants, une prise en compte de la sécurité et du respect de l'environnement, le suivi et l'évaluation de l'action et un accompagnement des usagers à l'entretien de leur logement et sur leurs droits et devoirs, dans le but de garantir la qualité des travaux

C4 Animer des sessions collectives auprès d'habitants impliqués dans des actions d'auto réhabilitation sur des thèmes liés à l'amélioration de l'habitat, par une préparation rigoureuse du programme et des supports, une implication des participants, une évaluation des actions menées, en vue d'assurer l'acquisition de compétences techniques par les personnes

C5 Contribuer à une opération locale d'amélioration de l'habitat, par la prise en compte du cadre de l'action et une participation active à la circulation des informations, en vue de sa réussite

C6 Utiliser les actions d'auto réhabilitation accompagnée, dans le but de favoriser la remobilisation et l'engagement des bénéficiaires et de toutes les personnes impliquées, par un respect strict du cadre déontologique, des postures et des techniques d'animation de groupe et de résolution de conflits, un engagement dans le partage, la transmission et l'acquisition des savoirs.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Obligation du code de santé publique (R.1334-29-5 du Code de la Santé Publique) comprenant, en autres, les repérages de certains Matériaux Contenant de l'Amiante (MCA)

définis dans des listes limitatives (liste A et B de l'annexe 13.9 du décret du 3 Juin 2011) sans obligation de prélèvement systématique, afin de protéger les occupants d'un immeuble collectif d'habitation ou de bâtiment autre que d'habitation du risque d'exposition passive aux fibres d'amiante.

Repérage Amiante avant Travaux, obligation du code du travail (L.4412-2 et R.4412-97 du Code du Travail), repérage de l'ensemble des matériaux impactés par les travaux en vue de protéger les salariés qui vont intervenir. La validité est illimitée mais ce repérage concerne exclusivement le périmètre des travaux pour lequel il a été établi.

Document Unique d'évaluation des risques professionnels : code du travail (article L. 4121-2 du Code du travail, L. 4121-2 du Code du travail).

Réemploi des matériaux : loi Agec, RE 2020 et REP PMCB.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Expérience de conduite de petits chantiers d'au moins 2 ans. Qualification technique dans le domaine du second œuvre du bâtiment, niveau minimum 3 (CAP ou plus).

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour se présenter à l'examen, les candidats devront justifier a minima d'une expérience, d'au moins deux ans, dans l'accompagnement d'actions individuelles et collectives d'auto réhabilitation de l'habitat ; ET une qualification technique, niveau minimum 3 RNCP (CAP, BEP), dans le domaine du second œuvre du bâtiment. Cette qualification pourra être soit polyvalente (ex ouvrier polyvalent du bâtiment (second œuvre), soit spécialisée (ex : charpente, menuiserie, finitions : enduits, peinture, revêtement, électricité, plomberie). La certification est aussi ouverte à ces candidats ayant des formations en bâtiment de niveau 4 et plus dans le domaine de la rénovation des bâtiments, la conduite des travaux, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, l'architecture.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé, a minima, du responsable du Pôle Engagement et Compétences (PEC) de l'association nationale des Compagnons Bâisseurs (ANCB); un salarié ayant quitté l'association des Compagnons Bâisseurs depuis moins de 4 ans, occupant ou ayant occupé la fonction d'animateur sociotechnique ; deux membres externes, un animateur sociotechnique intervenant dans une des associations membres du réseau Cotravaux

, avec une expérience d'au moins 4 ans dans l'animation de chantiers de bénévoles ; un animateur sociotechnique intervenant dans une des associations membres du réseau

Stop exclusion

, avec une expérience d'au moins 4 ans dans l'animation de chantiers auprès de personnes en précarité.

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury se compose, a minima, du responsable du Pôle Engagement et Compétences (PEC) de l'association nationale des Compagnons Bâtisseurs (ANCB) ; un salarié ayant quitté l'association des Compagnons Bâtisseurs depuis moins de 4 ans, occupant ou ayant occupé la fonction d'animateur sociotechnique ; de deux membres externes : un animateur sociotechnique intervenant dans une des associations membres du réseau Cotravail, avec une expérience d'au moins 4 ans dans l'animation de chantiers de bénévoles ; un animateur sociotechnique intervenant dans une des associations membres du réseau

Stop exclusion

, avec une expérience d'au moins 4 ans dans l'animation de chantiers auprès de personnes en précarité.

Base légale

Date de décision	09/02/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	09/02/2027
Date de dernière délivrance possible	09/08/2027

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6510/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	1 550 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	9
Parcours menés à terme	8
Taux d'achèvement	89 %
Période	11/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	13
Montant total engagé	20 150 €

Coût moyen par dossier	1 550 €
Durée moyenne	29 h
Période	08/2025 – 09/2026
France compétences	90 %
Reste à charge titulaire	7 %
Régions	2 %
France Travail	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.